



## Édito :

Comme chaque saison, les cours ont repris après l'arrêt estival. Les pratiquants se sont retrouvés avec enthousiasme et le temps est venu d'intégrer les débutants dans les différents groupes de pratique.

Cette saison sera l'occasion de fêter les 20 ans d'Aïkido à Castries, et par là-même, mes 20 années d'enseignement. Le temps passe trop vite parfois, mais ma motivation perdure et je souhaite vous la communiquer avec encore plus de ferveur.

Bonne saison à toutes et à tous.

Marc Senzier

## Sommaire

Kami et Tengu	Page 1
Livret du pratiquant 20 ans d'Aïkido à Castries	Page 2
Reishiki	Page 3

## Kami et Tengu

Le Shinto n'est pas à son origine une religion « réglementée » et ne reconnaît pas de Dieu suprême. Dans la mythologie japonaise, les êtres divins sont appelés Kami. Ils sont très nombreux et résident dans le Ciel mais aussi sur la Terre où ils sont Montagnes, Arbres, Rivières, Rochers. Ils existent sous différentes formes y compris sous forme humaine. Ils sont les Kami ancestraux, ceux des saisons, de la pluie ou du vent.

Sans réel dogme, le Shinto s'est accommodé du Bouddhisme et du Zen avec lesquels il partage de nombreuses croyances.

Le Kami 神 est donc un « esprit » déifié, dans le sens où il fait l'objet d'un culte. On lui adressera prières et offrandes. Chaque année, dans les Jinja (temples) sont célébrés les Matsuri où l'effigie du Kami local est portée triomphalement par les jeunes gens.

Dans le Dojo, le Kamiza, appelé aussi Shinza, est la place du Kami où l'on trouve parfois un Kaminada, petit temple ou autel miniature où l'on dépose des offrandes comme du riz ou du saké.

Le Tengu 天狗, quant à lui, est plus un démon qu'un dieu. Il prend l'apparence d'un animal, le plus souvent d'un corbeau, mais peut prendre forme humaine.



Ceux qui vivent dans les montagnes (Yamabushi Tengu) sont considérés comme des artistes martiaux. Ces derniers apparaissent avec des ailes et sont parfois confondus avec les protecteurs des montagnes : les Yama no Kami. On leur attribue la capacité d'entrer dans les rêves des humains pour communiquer avec eux.

Simple mythes ou croyances animistes, il n'en reste pas moins que les Kami et les Tengu ont joué un rôle important dans les Budo japonais. Certaines écoles revendiquent une transmission d'ordre divin comme la Tenshin Shoden Katori Shinto Ryu et de nombreux ascètes guerriers du passé ont affirmé avoir été initiés par un Tengu.

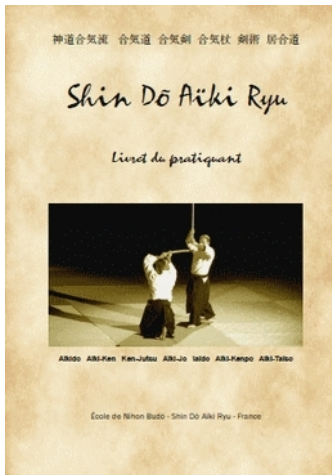
# 神

Kami, se prononce aussi Shin ou Jin comme pour Shinto ou Jinja

# 天狗

Tengu s'écrit avec le Kanji Ten, le ciel

## Livret du pratiquant



À l'origine, les disciplines martiales n'étaient pas cloisonnées comme elles le sont aujourd'hui par un système sportif fédéral. La formation dans un Ryu (École martiale japonaise) demandait un engagement total de la part du pratiquant. L'élève apprenait les techniques de Tai-Jutsu, techniques de combat à mains nues, ainsi que l'utilisation de différentes armes, du sabre court à la lance utilisée en arme de pique, en passant par le Bō, le bâton long. Le tir à l'arc, le lancer d'armes de jet comme le Shuriken, l'équitation ou la nage étaient au programme tout comme les techniques de projection et de désarmement.

Le Budō était un tout, souvent lié à une pratique philosophique ou religieuse. C'est pourquoi de nombreux Ryu au Japon sont liés à des temples.

Aujourd'hui, le sport a brisé la nature de beaucoup de disciplines du Budō. De nombreuses techniques ne sont plus travaillées ou permises parce que trop dangereuses ou amenant à une disqualification en compétition : l'art martial est devenu un sport de combat, et l'art martial n'est plus.

Si l'on recentre la pratique martiale avec la volonté non pas de devenir le meilleur, mais de devenir meilleur et de progresser encore, un état d'esprit naît et nous reconnecte avec l'essence même du Budō : l'art martial devient voie martiale. La voie du Budō est une voie difficile mais c'est une voie de réalisation de l'Être.

Ce livret est destiné au pratiquant de l'École Shin Dō Aiki Ryu. Aiki Ryu, qui se traduit par "École Aïki", le kanji Shin est celui de "l'esprit divin" et Dō est la Voie, dans le sens du cheminement que nous pouvons accomplir dans notre vie afin d'accorder notre moi profond avec notre essence. Shin Dō Aiki Ryu implique donc une progression sur soi-même en parallèle à l'étude technique des principes de l'Aïki. Ces principes se retrouvent bien entendu dans l'Aïkido, mais aussi dans la manière d'aborder les autres disciplines proposées.

Le livret est disponible en format PDF : [lien](#)

## L'Aïkido Club de Castries fête ses 20 ans

### 19ème Stage-fête de fin de saison Dimanche 14 Juin 2015 au Dojo Emile Mazaudier à Castries

Comme chaque fin de saison, nous vous proposons de nous retrouver pour un moment de pratique conviviale suivie d'un repas où chacun apporte une boisson et/ou un plat à partager.

Cette saison sera l'occasion de fêter les 20 ans d'Aïkido à Castries.

Au programme :

10h00-11h30 Pratique commune jeunes, ados et adultes  
11h30 Démonstrations (Aïkido, Ken, Jo, Iaido...)  
À l'issue Pot offert par le club

Nous comptons sur votre présence,  
Aïkiment vôtre.

**Venez en famille.  
Réservez votre journée  
dès à présent !**



# 礼式

## Reishiki

Les règles de bonne conduite et de courtoisie s'appellent Reishiki ou Reigi dans les arts martiaux.

Dans le respect des traditions, elles garantissent une pratique sereine et favorise l'apprentissage et le perfectionnement des techniques. Elles sont nombreuses et varient un peu parfois d'un Dojo à un autre. Vous en avez déjà pris connaissance ou vous le ferez très prochainement au travers du " livret du pratiquant " (ressource École) ou du " livret du débutant " (ressource fédérale).

Le cadre juridique, statutaire et fédéral, nous impose des règles que tout pratiquant se doit de connaître :

- L'association loi 1901, édifice de toute association " sportive " ou récréative, invite à une déontologie de base garante de rapports courtois entre ses membres :  
Pas de discussion politique ou religieuse (oui ! c'est écrit dans les statuts)  
Pas de discrimination ou d'incitation contraire à la loi.  
C'est pourquoi il est demandé une certaine retenue lorsque sont commentées, avant ou après le cours, les actualités.
- La Fédération et l'État nous imposent aussi quelques règles, notamment sur le cadre de la pratique (Certificats médicaux, licences, assurances, brevets et diplômes d'enseignement) et sur la pratique elle-même (répertoire technique, passage de grade).

Au niveau des clubs qui composent l'École Shin Do Aïki Ryu :

- Les clubs de l'École sont des associations loi 1901 dirigées par un bureau (Président, Trésorier, Secrétaire...) et gèrent les questions administratives (Affiliations, licences, cotisations, subventions).  
Les orientations et décisions pour l'organisation, la promotion et la diffusion de la pratique sont soumises à approbation du Directeur Technique ou, à défaut, du Conseil Technique.
- Les clubs sont affiliés à une ou plusieurs Fédérations selon les disciplines pratiquées et/ou leur structure. À ce titre, ils transmettent les demandes de licence des membres adhérents. Ils ont actuellement tous reçu un agrément du Ministère des Sports.

Le règlement intérieur et une page d'avertissements sont disponibles sur le site internet.

Pour plus d'information,  
consultez les pages :

Règlement intérieur  
Avertissements  
Graduations et Organisation

et téléchargez :  
Livret du pratiquant  
Livret du débutant

Ci-contre : Kokyu Nage lors du  
stage-fête du 15 juin 2014.  
Uke : Bruno Monbel  
Photo de Martial Acquarone.



**Shin Do Aïki Ryu** est le nom de l'École d'arts martiaux dirigée par Marc Senzier.

Elle regroupe les clubs :

Kihon Gi Budo Kai à Castelnau le Lez, Aïkido Club de Castries, Aïkido Foyer Rural St Mathieu de Trèvièrs

**Web :** <http://aikiryu.free.fr> / **Blog :** <http://shindoaikiryu.blogspot.fr/>